

POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE !



(à afficher en salle des maîtres)

Le quinquennat Macron aura été marqué par une triste première : pour la première fois, le point d'indice n'aura connu aucune augmentation, même minime. Cela en dit long sur la manière dont le président et le gouvernement considèrent les fonctionnaires ! Dans le même temps, les prix flambent et le pouvoir d'achat des fonctionnaires - et donc des enseignants - s'effondre ! Inacceptable pour Force Ouvrière qui vient de claquer la porte de la "conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction publique" ! ■

Les prix flambent, le pouvoir d'achat s'effondre

Depuis plusieurs mois, les prix de l'énergie flambent de façon brutale.

En 2021, le gazole a augmenté de 12 %, le sans-plomb 95 de 16 % et le sans-plomb 98 de 17,5 % !

Les augmentations successives du prix du gaz donnent le tournis : + 4,4 % en juin, + 9,9 % en juillet, + 5,3 % en août, + 8,7 % en septembre et + 12,6 % en octobre ! Or, le pseudo-bouclier annoncé par Jean Castex n'a aucun impact sur toutes les augmentations déjà effectuées.

Le prix de l'électricité atteint des niveaux historiques avec une augmentation de + 50 % en dix ans !

Dans le même temps la valeur du point d'indice, qui, selon les principes du Statut général des fonctionnaires doit compenser l'inflation, est gelée quasiment sans interruption depuis 10 ans.

Résultat, un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires : - 21,68 % depuis 2000 ! ■

La valeur du point d'indice depuis 2010

La valeur du point d'indice, multipliée par l'indice correspondant à chaque échelon, permet de calculer le traitement brut mensuel de chaque fonctionnaire.

- ▶ 2010 : 4,63029 €
- ▶ 2011 : + 0%
- ▶ 2012 : + 0%
- ▶ 2013 : + 0%
- ▶ 2014 : + 0%
- ▶ 2015 : + 0%
- ▶ 2016 : + 0,6% (4,65807 €)
- ▶ 2017 : + 0,6% (4,68602 €)
- ▶ 2018 : + 0%
- ▶ 2019 : + 0%
- ▶ 2020 : + 0%
- ▶ 2021 : + 0%

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



21,68 %

C'est l'augmentation de la valeur du point d'indice nécessaire pour retrouver le pouvoir d'achat du 1er janvier 2000 ! Pour un professeur des écoles au 11ème échelon de la classe normale, l'inflation combinée au gel quasi-ininterrompu du point d'indice depuis 2010 signifie une perte mensuelle de 683,72€ brut par mois !

FO quitte la conférence salariale

La ministre de la Fonction publique a convoqué une "conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique" avec les organisations syndicales tout en indiquant ... qu'il n'était pas question de discuter dans cette "conférence" d'une augmentation de la valeur du point d'indice ou de l'amélioration des grilles indiciaires !

FO Fonction publique a donc décidé de quitter cette "conférence" et maintient toutes ses revendications ! En effet, depuis des mois, face à une montée des prix sans précédent, une inflation forte, FO Fonction publique demande l'ouverture de négociations salariales ! Priorité à la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et à la refonte de la grille indiciaire !

Ce gouvernement aura pour la première fois gelé les salaires sur la totalité du quinquennat. Pire, il refuse d'ouvrir des négociations.

A l'inverse, il organise des discussions stériles qui s'apparentent à la préparation du programme électoral du candidat Emmanuel Macron aux prochaines élections présidentielles. FO Fonction publique, fidèle à ses valeurs d'indépendance, ne se fera pas instrumentaliser dans cette période ! ■

Le ministre Blanquer persiste à mettre en oeuvre son "Grenelle". D'une part, celui-ci contient des mesures remettant en cause nos statuts et nos conditions de travail (constellations, évaluations d'école, loi Rilhac sur la direction...) et d'autre part, tournant le dos aux revendications salariales avancées par Force Ouvrière, il se contente d'annoncer une "prime d'attractivité" dérisoire dont la plupart des personnels seront d'ailleurs exclus (voir ci-dessous). Et le ministre ose parler de "revalorisation" ! De qui se moque-t-il ? ■

	Prime d'attractivité 2021 (Net mensuel)	Prime d'attractivité 2022 (Net mensuel)
PE CN 1er échelon	0 €	0 €
PE CN 2ème échelon	99,75 €	57 €
PE CN 3ème échelon	89 €	57 €
PE CN 4ème échelon	64,08 €	42,75 €
PE CN 5ème échelon	49,83 €	28,50 €
PE CN 6ème échelon	35,58 €	28,50 €
PE CN 7ème échelon	35,58 €	28,50 €
PE CN 8ème échelon	0 €	28,50 €
PE CN 9ème échelon	0 €	28,50 €
PE CN 10ème échelon	0 €	0 €
PE CN 11ème échelon	0 €	0 €
PE HC 2ème échelon	0 €	0 €
PE HC 3ème échelon	0 €	0 €
PE HC 4ème échelon	0 €	0 €
PE HC 5ème échelon	0 €	0 €
PE HC 6ème échelon	0 €	0 €
PE HC 7ème échelon	0 €	0 €
PE CE 1er échelon	0 €	0 €
PE CE 2ème échelon	0 €	0 €
PE CE 3ème échelon	0 €	0 €
PE CE 4ème échelon	0 €	0 €
PE CE échelon spécial	0 €	0 €

PE : professeur des écoles / CN : classe normale / HC : hors-classe / CE : classe exceptionnelle

Et les directeurs ?

Au moment où sont annoncés des projets bouleversant notre statut et le fonctionnement de l'Ecole (loi Rilhac, expérimentation Macron à Marseille), quelles sont les annonces du ministre concernant les directeurs ?

Pour 2021, une augmentation de la part fixe de l'indemnité de direction de 450 € brut annuels, soit 37,50 € brut mensuels de plus par mois.

Pour 2022, une augmentation de la part fixe de l'indemnité de direction de 225 € brut annuels, soit 18,75 € brut mensuels de plus par mois.

Une "revalorisation" dérisoire bien loin d'une augmentation de 100 points d'indice revendiquée par le SNUDI-FO pour tous les directeurs ! ■



Les AESH toujours sous le seuil de pauvreté

Si le ministre met en place une nouvelle grille d'avancement pour les AESH, il les maintient sous le seuil de pauvreté, bien loin de la revendication d'un vrai statut et d'un vrai salaire exprimée notamment lors de la manifestation nationale du 19 octobre qui a réuni 3 000 AESH venus de toute la France.

Le salaire moyen d'un AESH reste toujours inférieur à 800 € par mois pour 24 heures de service hebdomadaire en début de carrière ! Inacceptable ! ■

Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications

Face aux ministres Monchalain et Blanquer, le SNUDI-FO, avec la fédération FO de l'enseignement (FNEC FP-FO), avec la fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO), rappelle plus que jamais ses revendications :

- ▶ Augmentation de 21 % de la valeur du point d'indice ;
- ▶ Augmentation indiciaire immédiate de 183 € net par mois pour tous (enseignants, PsyEN et AESH) comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers ;
- ▶ Un vrai statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour les AESH ! ■